



Résidence curatoriale - 2019 APPEL À CANDIDATURES

Depuis 2007, voyons voir | art contemporain et territoire accompagne des pratiques artistiques actuelles dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par le développement de résidences d'artistes, la production d'œuvres visuelles et d'actions de médiation en milieu rural ainsi que dans les espaces géographiques et sociaux habituellement non dédiés à l'art.

L'association propose de nouvelles approches des sites, des paysages, du patrimoine et des situations. Elle ancre ainsi la création dans son rapport au lieu, à l'espace, au bâti, à la population, au vivant. La présence d'artistes et de commissaires sur place permet de sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine et d'interagir avec le lieu en le valorisant.

Dans un contexte de territoire considéré dans sa dimension géographique, historique, anthropologique, culturelle ainsi que dans son écosystème, **l'association voyons voir offre la possibilité à un commissaire :**

- de découvrir un site patrimonial et de s'y investir aux côtés d'un jeune artiste en résidence également (coproduction de l'Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence);
- de s'approprier le territoire dans ses différentes dimensions comme un outil à l'oeuvre ;
- d'accompagner le jeune artiste dans son processus de production en vue de l'exposition finale ;
- d'entraîner la participation active de la population locale et de différents publics.

DÉROULÉ

La durée de la résidence est de cinq semaines au total

PLANNING PRÉVISIONNEL

Début Avril à Fin mai 2019

Vernissage / restitution : vendredi 24 mai 2019 en soirée (inclus dans le tour bus du PAC 2019 pour le 25 mai)

N.B. Le calendrier sera défini plus précisément entre l'équipe de voyons voir et le commissaire sélectionné.

CONDITIONS

Le commissaire sélectionné bénéficiera :

D'une allocation totale de 1500 euro soumise à précompte MDA/Agessa si nécessaire, incluant les honoraires/droits d'auteur et la participation aux frais de la vie quotidienne. Sur facture unique.
D'une participation aux frais de transport à hauteur de 250€, sur présentation des justificatifs.

Il pourra être proposé au commissaire d'intervenir au sein des écoles d'art partenaires pour témoigner de l'expérience du commissariat et livrer un état du marché de l'art contemporain actuel.

Par ailleurs, le commissaire retenu sera invité à participer à la sélection du jeune artiste accueilli en résidence dans le même temps.

Le commissaire sera logé au Domaine du Défend à Rousset, ancienne station séricicole et site agricole disposant d'une immense bastide typique du style provençal. Une aile entière lui sera réservée, ainsi qu'au jeune artiste accueilli en même temps que lui, composée :

- D'un espace de travail dédié avec bureau et connexion internet ;
- D'une chambre individuelle ;
- D'une cuisine, salle à manger et sanitaires ;
- D'un accès autonome.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être composé de :

- Une lettre de motivation au format PDF;
- Un CV au format PDF ;
- Un dossier détaillant les projets précédemment menés ;
- Un justificatif du statut permettant au candidat d'émettre une facture.

La sélection sera opérée par voyons voir, accompagné de professionnels de l'art contemporain (diffuseurs ou critiques).

Les candidatures sont à envoyer à residence@voyonsvoir.org avant le 15 février 2019 minuit. Les résultats seront communiqués le 25 février 2019 au plus tard.